

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 14 décembre 2009****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme DILLENSEGER (pouvoir M. MILLOT) - Mme AVENA (pouvoir M. MARTIN) - Mme KOENDERS (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)
Membres absents : M. DESEILLE

OBJET**DE LA DELIBERATION**

Reconversion des friches militaires « Etamat », « Petit Creuzot », « Bonnottes » et des anciennes minoteries dijonnaises - Création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) - Engagement de la concertation préalable

M. Pribetich, au nom de la commission de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Au cours de sa réunion du 29 juin 2009, le Conseil Municipal a confié à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD), la reconversion des friches militaires « Etamat », « Petit Creuzot » et « Bonnottes » ainsi que des anciennes minoteries dijonnaises. La création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) est prévue.

Conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, une concertation associant, notamment les habitants, doit être organisée au préalable.

Les actions suivantes sont proposées :

- une exposition présentant les principaux enjeux et principes d'aménagement, avec mise à la disposition du public d'un cahier destiné à recueillir ses observations, questions ou suggestions ;
- la publication d'un article dans la presse locale ;
- l'organisation d'une ou de plusieurs réunions publiques d'information.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de l'écologie urbaine, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- dans le cadre de la reconversion des friches militaires « Etamat », « Petit Creuzot », « Bonnottes » et des anciennes minoteries dijonnaises, décider d'engager la concertation préalable à la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) selon les modalités suivantes :

- mise en place d'une exposition et mise à disposition d'un cahier d'observations sur lequel le public pourra consigner ses remarques et suggestions ;
- parution d'un article dans la presse locale ;
- l'organisation d'une ou plusieurs réunions publiques d'information ;

2- décider que les actions conduites dans le cadre de la concertation seront annoncées par voie de presse ;

3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 17/12/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

17 DEC. 2009

